PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°9
2024

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

ANNEXE
C.4.3.1 – Périmètres reportés

GRANDLYON la métropole

Agence d'Urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés

(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)

Champagne-au-Mont-d'Or

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

- Néant

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projet Urbain Partenarial (P.U.P.)

- Néant

8 Protections des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.NA.P.)

- Secteur « Vallons de l'Ouest lyonnais », approuvé par délibération du Conseil Général du Rhône en date du 14 février 2014, renommé secteur « Vallons du Nord-Ouest » approuvé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 11 mars 2024.

9 Périmètres de développement prioritaire - Réseaux de chaleur urbains

- Réseau Ouest Lyonnais classé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 26 juin 2023

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
NERGUISIAN	15/11/2018	69SIS02017	6 chemin de l'Epoux	BC 17,18, 42, 43, 44, 45, 46, 47,175, 180, 204,206,209, 227

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant